



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3890

Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit de l'association "Club de St Rambert", pour la mise à disposition du Théâtre de Vaise, sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e, afin d'organiser un gala de danse les 22 et 23 juin 2018 – EI 09 048

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 28 MAI 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

**2018/3890 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "CLUB DE ST RAMBERT", POUR LA MISE A DISPOSITION DU THEATRE DE VAISE, SIS 23 RUE DE BOURGOGNE A LYON 9E, AFIN D'ORGANISER UN GALA DE DANSE LES 22 ET 23 JUIN 2018 – EI 09 048 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du Théâtre de Vaise, occupé par le Théâtre Nouvelle Génération (TNG), situé 23, rue de Bourgogne à Lyon 9<sup>e</sup> et relevant de son domaine public.

Association loi de 1901 fondée en 1970, le Club de Saint Rambert a pour but de créer dans le quartier de Saint Rambert et de Vaise une animation et une solidarité entre les différentes générations dans le domaine des loisirs, de l'éducation physique et de l'activité culturelle.

L'activité de l'association se traduit par des cours, des conférences, des voyages et des sorties. Les cours de danses se concluent chaque année par un gala de fin d'année, de danse classique et de jazz.

Cette année, le gala aura lieu le samedi 23 juin au TNG (avec une répétition le 22 juin).

A cet effet, le Club de Saint Rambert a sollicité la mise à disposition du Théâtre de Vaise. Cette mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, pour une durée de 2 jours. Le Club de Saint Rambert aura à sa charge les frais relatifs à son occupation : nettoyage, montage/démontage.

Pour information, il est précisé que la valeur locative des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 2 250 euros. Compte tenu de la durée de la mise à disposition, les fluides sont pris en charge par la Ville de Lyon. Toujours à titre d'information, les heures supplémentaires du personnel Ville de Lyon mis à disposition sont estimées à un montant de 1 000 € brut.

Compte tenu des objectifs poursuivis par cette association et de son intérêt local, chacun dans son champ d'action, il vous est proposé d'accéder à la demande du Club de Saint Rambert.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Club de Saint Rambert », concernant la mise à disposition à titre gratuit du Théâtre de Vaise, sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9<sup>e</sup>, pour la période du 22 au 23 juin 2018, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER